



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MONTVALEZAN**Séance du 20 Octobre 2021 – COMPTE RENDU**

Date de convocation : 13 octobre 2021
Date d'affichage : 13 octobre 2021
Membres en exercice : 07
Membres présents : 07
Membres absents : 02
Membres ayant donné pouvoir : 00

Le 20 octobre 2021 à 8h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire de Montvalezan et Président de droit du CCAS.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Catherine Garandel, Odile Villiod, Arlette Noir, Marguerite Arpin

Etaient absents : Laurent Hanicotte

Etaient excusés : Magali Vinson

Etaient invités : Petja Ajdisek (point crèche), Emma Tampon (point service civique), Sylvie Rostaing (point Perros Guirec), Manon Cerdan, Didier Charvet

Secrétaire de séance : Odile Villiod

Délibération 2021_21 : RH – Tableau des effectifs – Emplois non permanents et saisonniers – création

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la saison hivernale 2021/2022 il est nécessaire de renforcer l'équipe de la crèche pour la période de décembre 2021 à mai 2022.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISENT Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de décembre 2021 à avril 2022 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 2 emplois saisonniers à temps complet dans le grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture ;



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération 2021_22 : Multi-Accueil – Condition de fonctionnement (dates et horaires d'ouverture hiver 2021/22) – Approbation

Il est proposé, aux membres du CCAS, d'adopter les points suivants : approbation des horaires d'ouverture de l'établissement

Ouverture de la structure :

Période hiver 2021/2022 : du 01 décembre 2021 au 30 avril 2022

Du lundi au dimanche : de 8h00 à 18h00

Amplitude 10h

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à 1 CONTRE (MA= le dimanche), 4 POUR APPROUVENT les dates et horaires d'ouverture de l'établissement.

Discussion : **Point à date sur les inscriptions pour la saison d'hiver**

Petja Ajdisek – pour la commission d'admission, nous avons 22 demandes ; nous avons retenues la demande totale de 19 familles – pour 3 familles, nous n'avons pu répondre qu'à une partir de leur demande.

Depuis, 3 familles ont basculé vers la MAM – 1 famille avec 2 enfants et 1 famille avec 1 enfant – cela a permis de donner de la place à tout le monde.

Pour le moment, nous avons : 12 à 13 enfants du lundi au vendredi ; samedi = 9 le matin et 8 l'après-midi avec 3 demandes occasionnelles ; 6 enfants le dimanche matin, 5 l'après-midi + 3 demandes occasionnelles le dimanche.

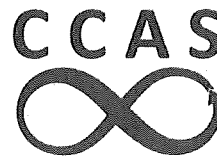
Arlette Noir – se réjouit « grâce à l'ouverture de la MAM, cela dessert l'étau sur la crèche ».

Délibération 2021_23 : Multi-Accueil- Participation financière de Séez – Convention – Approbation

Par délibération n° 2013-0028 du 02 avril 2013, le Conseil municipal de Montvalezan approuvait le projet d'aménagement d'une structure Multi-accueil « Petite Enfance » dans les locaux de la salle du Tremplin.

Dans le cadre de l'accueil d'enfants résidant à Séez, les membres du CCAS souhaitent formaliser la participation financière de la commune de Séez au fonctionnement de la structure Multi-accueil, par une convention signée entre les deux communes.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Séez versera une participation financière au CCAS de Montvalezan correspondant aux dépenses de fonctionnement de



MAIRIE DE MONTVALEZAN



la structure-multi accueil « Les P'tits Mouzets » de telle sorte que ses utilisateurs bénéficient des mêmes tarifs et services que ceux de la commune de Montvalezan.

Les modalités de participation financière sont les suivantes :

1. Détermination du déficit de la structure Multi-accueil

D= Dépense directes de fonctionnement - recettes directes de fonctionnement (à l'exclusion de la participation de la commune de Sééz), au titre de l'année considérée (année n).

2. Participation de la commune de Sééz

Déficit résiduel, $Dr = D \times (\text{NOMBRE D'HEURES de présence des enfants ressortissant de la commune de Sééz en ANNEE n} / \text{NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISÉES EN ANNEE n})$

3. Reconduction de la convention

Reconductible 2 fois par tacite reconduction.

Il est proposé aux membres du CCAS, si ces dispositions recueillent leur agrément, d'adopter la convention avec la commune de Sééz pour une participation financière pour la structure Multi-accueil Les P'tits Mouzets (ci-joint en Annexe).

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVENT le principe d'une convention de participation financière avec les communes où résident certains utilisateurs de la crèche Les P'tits Mouzets, **APPROUVENT** le principe de reconduction par tacite reconduction, **AUTORISENT** le Président du CCAS à signer la présente convention avec la Commune de Sééz, **FIXENT** la participation financière de la Commune de Sééz selon les modalités définies dans la convention.

Discussion :

Monsieur le Président Jean-Claude Fraissard se rapprochera de M le Maire de Sééz, Lionel Arpin pour échanger sur le principe et apporter toutes les explications nécessaires.

Délibération 2021_24 : Tarifs du CCAS – Mise à jour

Monsieur le Président rappelle que l'appartement du Bec Rouge est désormais un local professionnel pour la Maisons des Assistant(e)s Maternel(le)s, il convient donc d'ajouter le tarif du loyer dans la délibération.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif pour la location de l'appartement Bec Rouge, local MAM à 10€, **DIT** que toutes dispositions antérieures portant sur le tarif listé sont abrogés par la présente délibération.



Questions diverses

1 – Echange PERROS - GUIREC

Sylvie Rostaing – indique : « Régine nous a confirmé sa volonté d'organiser l'été 2022 – semaine du 9 juillet au 16 juillet 2022 »

Catherine Garandel – informe – « j'ai appelé Régine pour mieux connaître le système – y a eu aussi changement de conseil pour avoir leur tendance – ils sont partants – l'année prochaine, cela fera 10 ans d'échange – l'occasion de marquer cette étape – une quinzaine d'enfants de 7 à 17 ans – on peut l'ouvrir à des enfants plus âgés – leur date pour venir à La Rosière = dernière semaine de la saison d'hiver – il y a une vraie volonté de leur côté pour poursuivre cet échange. »

Sylvie Rostaing – atteste – « viendront du 16 au 23 avril 2022 ».

Catherine Garandel – « nos 2 zones seront en vacances en même temps »

Odile Villiod – se réjouit « les jours sont plus grands, c'est plus agréable »

Arlette Noir – « c'est positif, les familles seront plus disponibles »

Sylvie Rostaing – « concernant le séjour été de nos enfants à Perros, nous pourrions retenir les dates du 9 juillet au 16 juillet. C'est propice car Régine aimerait faire le 14 juillet à Perros... concernant l'encadrement pour le séjour à Perros, pour 15 enfants, il nous faut chercher 1 BAFD + 2 BAFA. »

Didier Charvet – rappelle - attention aux effets de seuils – sur nombre d'encadrants ou moyens de locomotion (exemple mini bus).

2 – Nos AÎNES

2.1 – Service Civique – point à date

Emma Tampon, volontaire en service civique – je n'ai pas rencontré tout le monde pour l'instant – je suis ravie d'être ici – les aînés sont supers accueillants – les filles avant moi ont bien travaillé – les personnes visitées sont tout de suite en confiance – sont heureux de recevoir mes visites – sont très partants de parler d'eux – de leurs souvenirs – cela me touche.

J'ai fait des études d'histoire de l'art – puis j'ai travaillé en EPAHD pendant 1 an – j'avais du temps pour parler avec les personnes âgées – j'ai toujours eu beaucoup d'affinité avec les aînés – j'avais beaucoup de plaisir à discuter avec eux – « je tirais leur portrait » en dessin.

J'ai eu vent du service civique, j'ai déposé immédiatement ma candidature et j'ai accepté la mission avec plaisir.

Catherine Garandel – informe - Magali Vinson s'est excusée ce jour. Elle m'indique dans son message « Emma a conquis tout le monde ».

Depuis mon arrivée, j'ai rencontré Cathy POUILLE, directrice du Service Etoile, CCHT – m'a expliqué que désormais, **le transport à la demande** = tous les jours sauf le lundi.

M'a expliqué également les solutions qu'ils proposent pour le **prêt de matériel**.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Didier Charvet – propose – dans le cadre du service civique – vous savez que nous avons un abonnement à la médiathèque pour prêter des livres tout en veillant à la grosseur des caractères. Le fond est limité. Nous avons pensé à **tester la mise à disposition d'une liseuse** – lumière adaptée, fond de lecture infini – adaptation à volonté de la taille des caractères – pas de problème de compréhension des pages.

Décision – oui, bonne idée – commencer avec 1 liseuse pour le moment et voir si cela peut apporter un plus – avant pourquoi de développer le nombre – prévoir une liseuse de grand format avec coque antichute.

Manon Cerdan interroge - **Cours informatique** – 3 personnes ont émis le besoin de formation informatique – d'ici quelques temps, je serai agréée pour assister les personnes dans leurs démarches informatiques – en effet, je serai prochainement habilitée « **Aidant Connect** » pour aider les usagers sur leurs démarches sur informatiques - je pourrais éventuellement prévoir une aide à l'utilisation informatique ?

Décision - Avis favorable = pour imaginer une solution – mutualisation avec le matériel l'école ?

2.1 – Portage de repas

Didier Charvet informe – l'intercommunalité a acté la mise en œuvre du **portage de repas** à toute la Haute-Tarentaise. A partir du 3 janvier 2022, les personnes de 65 ans et plus, les personnes avec handicap permanent ou temporaires pourront en bénéficier. Il suffira de s'inscrire au Service Etoile. Le portage de repas peut être régulier ou de confort, ponctuel. Prix pour la livraison et un repas du midi + du soir = 12€.

A noter – il semblerait exister la possibilité d'obtenir une aide pour les personnes sur les repas via les caisses de retraite. Emma refera le point avec Cathy Pouille pour apporter toutes les informations relatives.

Décision - Après discussion, les élus du CCAS de prendre en charge financièrement le premier repas des bénéficiaires de Montvalezan pour faciliter la découverte du service.

2.3 – Colis de Noël des Aînés

Présentation des contenus

Orientation = partir sur un panier constitué autant que possible de produits locaux

Décision = panier à finaliser, validation des enveloppes correspondantes.

2.4 – Repas des anciens, dimanche 24 octobre

Point sur préparatif du repas – repas fourni par le restaurant « La Flam' »

27 inscrits + 4 élus (compris CCAS) + Emma = 32 au total

Christophe Favre jouera de l'accordéon.



3 – Petite Enfance –résultats du sondage « crèche » - août 2021

Didier Charvet – explique – nous avons lancé un sondage au mois d’août dernier pour capter les parents des enfants rentrant à l’école en septembre.

Sondage anonyme et concis – pour connaître le niveau de satisfaction autour de la structure, du service proposé, de son équipe, évaluer l’attente ou non de certaines prestations telles que la fourniture des repas par la structure.

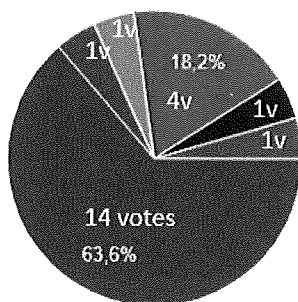
Crèche Les P'tits Mouzets - votre avis nous intéresse - questionnaire anonyme

Chers parents, votre avis nous intéresse. Grâce à vos réponses anonymes, nous pourrions mieux identifier quels sont vos besoins, attentes, encouragements, critiques, suggestions autour du service que nous vous offrons à la Crèche. Vos réponses nous aiderons aussi à alimenter nos réflexions liées au projet d’agrandissement de la structure.

Par avance merci. Temps estimé à nous consacrer = 3 minutes seulement

Horaires d'accueil - les évolutions prévues à partir de septembre prochain répondent-elles à vos attentes ? A savoir = harmonisation des horaires toute l'année de 8h à 18h ; à l'automne, la crèche reste ouverte en permanence et fonctionne 5 jours/7 au lieu de 3/7 ; en saison d'hiver la crèche ouvrira 7jours/7 au lieu de 6/7

22 réponses

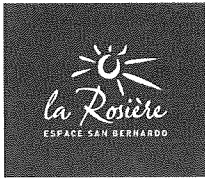


- Oui, c'est totalement satisfaisant
- Oui, c'est plutôt satisfaisant
- Indifférent, car le fonctionnement jusqu'à présent était suffisant
- Non, j'attends davantage en termes d'amplitude horaire
- Non, ce n'était pas nécessaire d'étendre autant ce service
- oui, c'est très bien de pouvoir compter sur la structure toute l'année en 5/7 à l'automne et en 6/7 l'hiver me paraissait suffisant (faudrait peut être s'assurer du besoin)

Discussion :

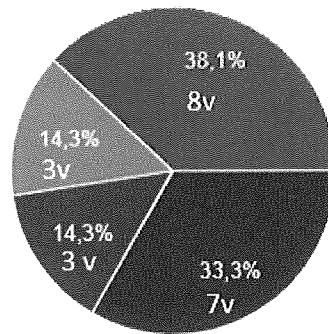
D Charvet - 20 votants soit 86.30% soutiennent et approuvent l'augmentation du volume horaire d'accueil sur la structure. 4 d'entre eux souhaiteraient même encore davantage.

Catherine Garandel – l'ouverture de la crèche le dimanche en hiver permet aussi de décharger la demande sur la semaine en proposant davantage de plages d'accueil. Par ailleurs, l'effet de la MAM, permet de réduire la pression sur la structure.



Vers l'évolution d'une crèche à l'année - jusqu'à présent la crèche était fermée au mois de mai. Dans le cas d'une ouverture de la crèche au mois de mai 2022, pensez vous confier votre/vos enfant(s)?

21 réponses



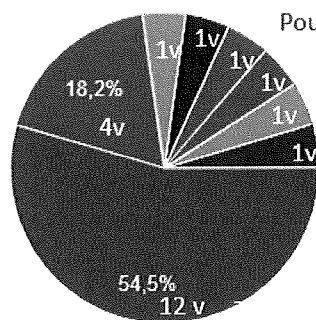
- Oui, c'est certain
- Oui, probablement
- Je ne sais pas encore
- Non, je n'inscrirai pas mon/mes enfant(s) au moi de mai 2022

Discussion :

Didier Charvet - L'ouverture de la Crèche au mois de mai 2022 est clairement demandée. 10 répondants envisagent de placer leur enfant dont 7 déclarent AVEC CERTITUDE qu'ils inscriront leur enfant au mois de mai prochain si la crèche est ouverte.

Les relations que vous entretenez avec l'équipe de la crèche sont elles

22 réponses



Pour info 1v= 4,5%

- Très satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Passables
- Difficiles
- Bonnes avec l'équipe hormis la direction
- Il est malheureusement déplorable de...
- Tout dépend des membres de l'équipe...
- Avec le personnel tout se passe parfait...
- En général plutôt satisfaisantes, en de...

Discussion :

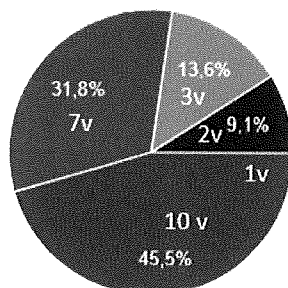
Didier Charvet – Près de ¾ des familles estiment entretenir des relations satisfaisantes avec l'équipe de la crèche et même plus de la moitié considèrent ces relations comme très satisfaisantes.

¼ des familles ont cependant un avis plus mitigé. Elles pointent des échanges jugés difficiles avec la direction.

Les réponses aux questions administratives que vous pouvez avoir sont elles



22 réponses



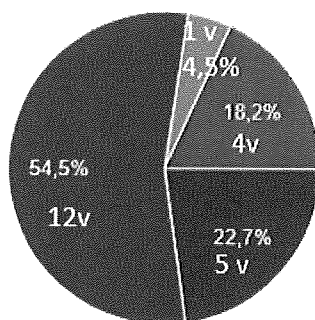
- complètes, précises et réactives
- correctes
- insuffisantes et confuses
- inexistantes
- Très bien, penser à un paiement des factures via virement. Les chèques sont encaissés beaucoup trop tardivement

Discussion :

Didier Charvet – La grande majorité des familles juge les réponses apportées à leurs questions administratives comme satisfaisantes. A noter, 2 familles suggèrent de mettre en place la possibilité de payer par virement bancaire (encaissement des chèques trop long).

Pensez vous que la fourniture des repas par la structure soit une évolution à étudier et proposer dans les années à venir ?

22 réponses



- oui, ce serait un progrès essentiel dans le service proposé
- oui, ce serait un plus, mais le fonctionnement actuel est satisfaisant
- non, ce n'est pas prioritaire
- non, ce n'est pas nécessaire, je préfère et/ou je suis parfaitement en mesure de fournir moi même le repas de mon enfant

Discussion :

Didier Charvet – ¼ des votants estiment que la fourniture des repas par la structure serait un plus. ¼ d'entre eux souhaitent que la fourniture des repas soit effectivement réalisée par la structure.

En revanche, ¾ se satisfont du fonctionnement actuel (fourniture du repas par les familles).

Débat des élus

Conclusion – sauf obligation réglementaire, ce service n'est donc pas plébiscité pour le moment.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



3 – Logements sociaux – point sur la liste des demandeurs OPAC

Manon Cerdan – 1 T4 est vacant – pour le moment, l'OPAC ne veut pas affecter à des personnes seules – l'OPAC ne veut pas non plus faire des contrats pour des saisonniers.

Manon Cerdan – 1 T2 –

Discussion - pas de préconisations du CCAS vers l'OPAC.

Odile Villiod – informe – on m'a sollicité pour problème de disponibilité de garages aux merisiers – j'ai fait une visite – à noter, 1 garage serait loué à une personne qui n'habite pas sur la commune - 3 ne sont pas loués, le 1 (sous scellée) le 3 et le 15

Discussion – concernant, le garage n°1 OPAC Merisiers sous scellé – refaire le point sur le dossier – voir si on peut le faire libérer

La Secrétaire de séance

Odile VILLIOD

Le Président

Jean-Claude FRAISSARD

La Vice-Présidente

Catherine GARANDEL

